



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

"CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ"

Snow/Landscape Maintenance -

Déneigement/Entretien paysager

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)

11 Laurier St./ 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Grounds Maint for Airport Group	
Solicitation No. - N° de l'invitation EJ196-170930/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20170930	Date 2016-08-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-258-71332	
File No. - N° de dossier fk258.EJ196-170930	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hill, Cris	Buyer Id - Id de l'acheteur fk258
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4891 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3600
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC - Airport Group Aircraft Services Directorate (T-58); Aircraft Services Training Center (TO-276); Gloucester Landfill Facility; Macdonald-Cartier Data Center (MCDC) and U-100	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Début de la visite des lieux : 9 h 15

Fin de la visite des lieux : 11 h 45

Représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada présents

Michelle Chiasson (Services d'horticulture, EAO), Véronique Faille (Services d'horticulture, EAO) et Cris Hill (Direction de l'attribution des marchés immobiliers)

Entrepreneurs présents

Prebbel Enterprises Inc., P.J.W van Zyl, EXEL Contracting Inc., Gemma Property Services Inc., Bradleys Landscaping, Reis Equipment, Snow-One et Munro & Scullion Contracting

- Je me présente, puis le responsable technique. On rappelle aux soumissionnaires qu'il s'agit de services d'entretien paysager et de déneigement pour toute l'année.
- On rappelle aux soumissionnaires de bien examiner les énoncés des travaux, car ils varient d'un emplacement à l'autre, et ils ont été révisés.
- On rappelle aux soumissionnaires de s'assurer d'être inscrits au moyen d'un numéro d'entreprise – approvisionnement, ce qui peut être effectué sur Achats et ventes.
- On signale aux soumissionnaires que l'annexe B correspond maintenant à la Base de tarification, qui doit être remplie en entier; s'ils ne facturent pas un article, ils doivent inscrire 0 \$; s'il manque un prix, la proposition sera jugée irrecevable.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent indiquer les prix de façon claire et intelligible.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent s'assurer que l'entreprise avec laquelle ils font affaire pour présenter une soumission possède la cote de sécurité requise à la clôture des soumissions.
- On indique aux soumissionnaires qu'ils doivent remplir et soumettre la Liste des renseignements relatifs à la sécurité des employés de la Partie 6 d'ici la date de clôture pour tous les employés prévus. S'ils le désirent, ils peuvent ajouter les noms légaux et les dates de naissance sur une feuille séparée. Si la liste de la Partie 6 n'est pas remplie ou s'il n'y a pas de feuille séparée jointe, la soumission sera jugée non recevable.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent s'assurer que chaque personne inscrite sur la liste possède l'autorisation de sécurité requise ou plus. Si une des personnes nommées ne possède pas cette autorisation de sécurité, la soumission sera jugée non recevable.
- On rappelle aux soumissionnaires que la sous-traitance sera autorisée dans le cadre de ce contrat.
- On rappelle aux soumissionnaires que tous les sous-traitants et leurs employés devront satisfaire aux mêmes exigences en matière de sécurité conformément à la demande de proposition à la date de clôture de l'appel d'offres.
- On leur indique également de joindre le nom de l'entreprise sous-traitante ainsi que le nom des employés et leur date de naissance à l'envoi de la soumission.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent s'inscrire sur Achats et ventes puisque le gouvernement n'utilise plus MERX, et que tous les nouveaux appels d'offres et toutes les nouvelles modifications seront diffusés sur Achats et ventes.
- On passe en revue avec les soumissionnaires la manière de remplir le tableau de référence portant sur les années d'expérience; au moins trois années entières doivent être indiquées dans le tableau.

- Ils doivent s'assurer que la journée, le mois et l'année sont indiqués; on leur précise qu'il ne faut pas inscrire « depuis xxxx jusqu'à présent ».
- On signale aux soumissionnaires que lorsque le responsable technique examinera les références, il tentera de communiquer avec les personnes citées à trois (3) reprises uniquement dans une période de cinq (5) jours ouvrables, et ce, jusqu'à 16 h, afin de ne pas retarder le processus.
- On rappelle aux soumissionnaires de prévenir les personnes qu'ils ont citées en références pour les informer qu'une personne de Travaux publics communiquera avec elles par téléphone ou par courriel (ou les deux). On leur explique également de s'assurer de l'exactitude des coordonnées (le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel) des personnes citées en référence dans le tableau. On leur rappelle de vérifier que chaque personne citée en référence travaille toujours au sein de l'entreprise ou d'indiquer le nom du remplaçant.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent examiner la clause 3.4.2 – Détermination du coût, puisque celle-ci est nouvelle.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent fixer un prix pour le déneigement du site O-276 comme s'il était complet et conformément au plan du site de la demande de propositions. À la suite de l'attribution du contrat, l'Autorité contractante (AC) utilisera la clause Détermination du coût pour déterminer le prix à payer pour les mois de novembre et de décembre. Les zones de construction devraient être retirées d'ici le mois de janvier 2017 et le prix devrait être modifié pour revenir au plein montant pour le reste de la saison
- On rappelle aux soumissionnaires qu'il y aura une garantie financière lors de l'attribution du contrat
- On rappelle aux soumissionnaires de passer en revue la Partie 4 – Procédures d'évaluation de la DP, puisque cette section leur indique les exigences obligatoires à la date de clôture.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'une fois que le contrat est attribué, tous les travaux supplémentaires doivent être effectués dans le cadre d'une modification ou d'une commande subséquente de l'AC ou du responsable technique (RT). Si l'entrepreneur retenu effectue des travaux supplémentaires sur le site sans l'accord de l'AC ou du RT, il ne sera pas payé. Ce point sera discuté plus longuement lors de la réunion préalable à l'exécution des travaux.
- L'AC (Cris Hill) indique que les soumissionnaires doivent lui transmettre toutes leurs questions par écrit, au moins cinq (5) jours avant la date de clôture (le 6 septembre 2016 à 14 h).

Le RT commence ensuite la présentation des travaux à 9 h15.

Départ au O-276

- On rappelle aux soumissionnaires que l'on prévoit que la construction sera terminée d'ici janvier 2017.
- On recommande encore une fois aux soumissionnaires de présenter leurs soumissions pour le déneigement conformément au plan du site de la DP, et on réitère que le coût pour les mois de novembre et de décembre sera modifié au moyen de la clause Détermination du coût. Un plan du site révisé et une modification seront publiés pour en tenir compte une fois que le contrat sera attribué.
- On rappelle aux soumissionnaires que la neige ne peut pas être entassée à ce bâtiment. Elle doit être retirée du site.
- On indique aux soumissionnaires qu'ils doivent suivre le plan du site et la DP pour fixer le prix de l'entretien des plates-bandes. Les soumissionnaires devront uniquement assurer l'entretien des plates-bandes désignées dans le plan du site. Les nouvelles plates-bandes (qui n'ont pas été surlignées sur le plan du site) seront intégrées dans le contrat d'entretien après la seconde saison seulement, une fois la période de garantie terminée. La clause Détermination du coût sera de nouveau utilisée pour l'ajout de nouvelles plates-bandes au contrat d'entretien.

- On prévient les soumissionnaires qu'une commande subséquente (travaux supplémentaires) leur sera envoyée au printemps 2017 pour nettoyer les plates-bandes existantes et les mettre au fait des nouvelles normes.
- Un soumissionnaire souhaite savoir pourquoi le contrat comporte une exigence pour le recours à un jardinier. Le RT signale que cette exigence découle du fait que des plates-bandes des édifices du Centre de données MacDonald-Cartier, U-100 et O-276 comportent des arbustes et des vivaces.
- Un soumissionnaire demande si le déneigement des trottoirs est inclus. Le RT précise que les trottoirs ne sont pas surlignés sur le plan étant donné que leur déneigement relève de l'autorité aéroportuaire.
- Les escaliers à l'arrière devront être déneigés une fois la construction terminée.
- Un soumissionnaire demande si les arbustes à l'avant devront être gardés à la hauteur de la rampe. Le RT précise que le client n'a pas fait cette demande et qu'elle ne fait pas partie de l'énoncé des travaux.

9 h 34 T-58

- Le RT passe en revue les exigences en matière de sécurité et de laissez-passer pour le côté piste au T-58. Il faut obtenir l'autorisation de Transports Canada, obtenir une carte d'identité de zones réglementées et un permis d'exploitation de véhicules côté piste.
- Les soumissionnaires peuvent consulter le site Web de YOW pour des renseignements sur le Système de permis d'exploitation de véhicules côté piste.
- Si l'entrepreneur n'obtient pas de laissez-passer d'ici novembre, il sera escorté.
- AUCUN entassement de la neige n'est autorisé, excepté de façon temporaire près du stationnement, comme il est indiqué sur le plan du site. La neige ainsi entassée ne doit pas empiéter sur les places de stationnement et doit être retirée dans les 24 heures après la tempête.

Intervention de Ryan Shields (TC)

- On escorte le groupe pour examiner ce qui doit être déneigé du côté piste.
- On passe en revue les exigences en matière de sécurité et de permis. Il faut toujours avoir sur soi son laissez-passer.
- Le formiate de sodium est le seul agent de déglacage autorisé sur le site.
- TC fournira les coordonnées d'une personne-ressource à inclure dans le compte rendu de la présentation des travaux afin que les soumissionnaires puissent s'informer des exigences pour l'acquisition d'une carte d'identité de zones réglementées et d'un permis d'exploitation de véhicules côté piste. Il est fortement recommandé qu'ils demandent ces renseignements.

Coordonnées

Jeannine Meraglia

Coordonnatrice de la sécurité

Administration de l'aéroport international d'Ottawa

Safety Coordinator

Ottawa International Airport Authority

Tél. | Tel. : 613-248-2000, poste 1150

Télé. / Fax : 613-248-2021

Jeannine.Meraglia@yow.ca

Le RT poursuit

- Le périmètre du côté piste de l'édifice (10 pieds) du hangar, les rampes menant aux remises et aux portes dotées de surplomb, les plateformes et les marches doivent être dégagés en tout temps.
- On prévient qu'il y a souvent de la poudrière provenant du toit; un second déneigement sera peut-être alors nécessaire.
- On examine la rampe du bureau du MDN.
- On remarque qu'une flaque d'eau a tendance à se former près de la rampe, pour se transformer ensuite en glace.
- On rappelle au soumissionnaire de tondre l'herbe autour des obstacles (c.-à-d. conteneurs maritimes, hélicoptères)

- Une fois que l'entrepreneur obtient sa cote de sécurité, il reçoit une clé pour la barrière du côté piste. On rappelle aux soumissionnaires de ne pas prêter la clé de la barrière.
- On leur rappelle également de garder l'accès au hangar du côté piste dégagé.
- On rappelle aux soumissionnaires qu'il est interdit en tout temps de transporter de la neige d'un site à un autre site autorisé.
- On rappelle aux soumissionnaires de déneiger l'aire de stationnement, l'abri des fumeurs et autour des portes.

10 h 6 départ vers U-100

10 h 15 départ de la visite du U-100

- On rappelle aux soumissionnaires à l'intérieur de l'entrepôt qu'ils doivent déneiger les entrées et autour de tous les obstacles; ils doivent également s'assurer que la barrière peut s'ouvrir.
- Il est très important que les rampes soient dégagées tôt le matin et plus tard dans la journée, étant donné qu'il y a une personne handicapée dans l'immeuble.
- Les haies de cèdres doivent être émondées (ce n'était pas prévu dans le précédent contrat).

10 h 45 départ de la visite du CDMC

- Le chemin vers l'aire de stationnement doit être déneigé, mais pas les routes ni la grande aire de stationnement. Voir le plan du site.
- La zone du porte-drapeau doit être toujours dégagée.
- Le quai de chargement doit être toujours dégagé.
- **Contrairement à ce qui a été dit au cours de la visite du site, les soumissionnaires ne doivent pas fixer de prix pour la tonte de gazon pour la partie arrière du côté S-E. L'appel d'offres est en fonction de ce qui se trouve sur le plan du site. Si la zone pour la tonte de gazon doit être modifiée, ce sera fait lors de l'attribution du contrat au moyen de la clause Détermination du coût.**
- **Les soumissionnaires doivent suivre le plan du site conformément à la demande de propositions.**
- On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent dégager le bas, les côtés et toutes les portes.

11 h 15 début de la visite au site d'enfouissement Gloucester

- On rappelle aux soumissionnaires que seuls les services d'une entreprise de déneigement sont nécessaires pour ce site; aucune entreprise d'aménagement paysager.
- L'aménagement paysager sera réalisé par commande subséquente.
- On rappelle aux soumissionnaires de garder les entrées du petit bâtiment déneigées.
- On rappelle aux soumissionnaires de garder le devant dégagé ainsi que les barrières afin que ces dernières puissent s'ouvrir.

11 h 25 début de la visite du chemin Albion.

- On rappelle aux soumissionnaires de faire attention aux têtes de puits lors du déneigement.
- On rappelle aux soumissionnaires de garder l'entrée dégagée ainsi que la barrière afin que cette dernière puisse s'ouvrir.
- On rappelle aux soumissionnaires de garder l'entrée du petit bâtiment dégagée.